



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le directeur

Réf : DINUM-DIR-210901

**Direction
interministérielle du
numérique**

Paris, le 15/09/2021

NOTE

Aux secrétaires généraux des ministères

Objet : Doctrine "Cloud au Centre" et offre Office 365 de Microsoft

Référence : Circulaire n° 6282-SG du 5 juillet 2021 relative à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État

Certaines administrations étudient l'opportunité de recourir à l'offre Office 365, proposée par Microsoft sur ses propres infrastructures cloud (Azure), en remplacement des solutions bureautiques et de messagerie (MS Exchange notamment) déployées sur les serveurs de l'Etat.

La circulaire du Premier ministre citée en référence explicite la doctrine cloud de l'Etat, dite « Cloud au Centre ». Dans sa règle [R9], elle précise que pour un système numérique qui manipule des données sensibles, le recours à une offre de cloud commercial est possible uniquement si cette offre est qualifiée SecNumCloud et qu'elle est immunisée contre les réglementations extracommunautaires.

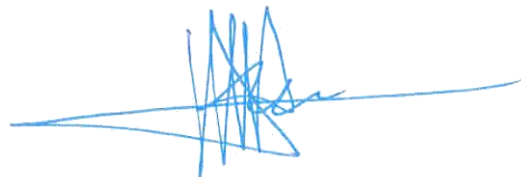
Les solutions collaboratives, bureautiques et de messagerie proposées aux agents publics relèvent des systèmes manipulant des données sensibles. Ainsi, la migration de ces solutions vers l'offre Office 365 de Microsoft **n'est pas conforme à la doctrine Cloud au Centre**. A titre transitoire, pour les éventuels projets très avancés au 5 juillet

2021, une dérogation pourra être accordée sous la responsabilité de votre ministre. Cette dérogation se limiterait aux seuls services de messagerie et de *drive* personnel, « pour une durée limitée à 12 mois après la date à laquelle une offre de cloud acceptable sera disponible en France ». En revanche elle ne peut concerner les services documentaires, collaboratifs, de messagerie instantanée, d'audioconférence, de visioconférence et de webinaire, qui sont couverts par l'offre interministérielle SNAP, déjà conforme à Cloud au Centre ou en passe de le devenir très prochainement.

1/2

Ainsi, dans le cas où vous envisageriez d'externaliser la construction et le fonctionnement de vos suites collaboratives hors de vos systèmes d'information ministériels, je vous invite :

- A vous rapprocher de la DINUM pour évaluer l'opportunité de construire (*build*) et d'opérer (*run*) une offre de service « bureautique collaborative et messagerie » sur le cloud interne de l'Etat ou sur le cloud commercial de confiance, mutualisée entre les ministères qui rejoindraient l'initiative,
- Ou à privilégier un scénario dans lequel le consortium « Bleu » réalise son ambition de construction d'une offre labellisée SecNumCloud conforme à la doctrine Cloud au Centre, avec une suite Office 365 bénéficiant d'un transfert de compétences et des responsabilités technique et juridique à son profit, et donc à prendre contact avec la direction de ce consortium,
- Ou à envisager de recourir aux produits interministériels SNAP, déjà largement déployés au sein de l'Etat,
- Ou, en l'absence d'urgence, à différer vos projets de remplacement de vos outils existants dans l'attente d'une amélioration de l'offre disponible sur le marché.



Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du numérique

Copie :

- Madame la secrétaire générale du gouvernement
- Monsieur le directeur général de l'ANSSI
- Mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service du numérique des ministères